

FORMATIONS – BILAN 2024

1 Détails des formations 2024

FORMATION	ORGANISATEUR	PERIODE	TARIF	STATUT	NB PLACES	NB STAGIAIRES	STAGIAIRES VALIDES	COMMENTAIRES
Form. continue initiateurs et moniteurs escalade	CT29	Janvier 2024	51 €	Réalisé	8	12	7	
Form. continue initiateurs et moniteurs escalade	CT35	Juin 2024	56 €	Annulé	12	2	0	Manque inscrits
Form. continue initiateurs et moniteurs escalade	CT35	Octobre 2024	56 €	Annulé	16	3	0	Indispo. Formateur
Gestionnaire EPI	CT29	Janvier 2024	55 €	Réalisé	15	12	15	
Initiateur escalade	CT29	Juin 2024	300 €	Réalisé	12	8	8	
Initiateur SAE	CT29	Avril 2024	290 €	Annulé	12	4	0	Défaut inscrits
Initiateur SAE	CT56 / Ligue	Mars 2024	250 €	Réalisé	12	12	12	
Initiateur SAE	CT22	Novembre 2024	300 €	Réalisé	12	12	7	
Initiateur SAE	CT29	Novembre 2024	300 €	Réalisé	12	12	11	
Initiateur SAE	CT29	Octobre 2024	280 €	Réalisé	12	11	10 (+1)	Doc. en attente
Initiateur SAE	CT35	Octobre 2024	300 €	Réalisé	12	12	11	Ajourné
Initiateur SAE	CT35	Sep. 2024	300 €	Réalisé	12	5	5	
Juge de bloc 1	Ligue	Décembre 2024	12 €	Réalisé	15	15	15	
Juge de bloc 1	Ligue	Novembre 2024	12 €	Réalisé	15	17	17	
Juge de bloc 1	Ligue	Octobre 2024	12 €	Réalisé	15	7	7 (+5)	Doc. en attente
Juge de difficulté 1	Ligue	Janvier 2024	0 €	Réalisé	20	7	20	
Juge de difficulté 1	Ligue	Mars 2024	0 €	Réalisé	15	15	15	
Juge de difficulté 1	Ligue	Mars 2024	0 €	Réalisé	15	14	14	
Ouvreur de club escalade	CT22	Avril 2024	220 €	Réalisé	11	10	10	
Ouvreur de club escalade	CT22	Novembre 2024	220 €	Annulé	10	4	0	Manque inscrits
Progression et assistance sur corde	CT35	Janvier 2024	189 €	Annulé	10	0	0	Manque inscrits

2 Synthèse formations 2024

FORMATION	2023		2024	
	PREVUES	REALISEES	PREVUES	REALISEES
Form. continue initiateurs et moniteurs escalade	2	2	3	1
Gestionnaire EPI	1	1	1	1
Initiateur escalade	1	0	1	1
Initiateur SAE	9	9	7	6
Juge de bloc 1	4	4	3	3
Juge de difficulté 1	5	5	3	3
Ouvreur de club escalade	2	0	2	1
Progression et assistance sur corde	0	0	1	0

3 Commentaires et perspectives

A ce jour, la Ligue n'a pas la capacité de gérer seule l'organisation des formations régionales mais doit en conserver la tutelle. Une coopération avec les Comités Territoriaux est indispensable. Nous devons repenser les processus de publication, d'inscription, de bilan, de gestion financière.

Dans un second temps, le recensement des besoins est également à redéfinir.

Proposition de mise en œuvre dès mars 2025 :

- Seuls les CT et la Ligue peuvent être organisateurs de formations,
- Les CT communiquent à la Ligue, avec un délai de prévenance de 3 mois avant la formation, la fiche navette entièrement renseignée,
- La Ligue vérifie les informations de la fiche navette et publie la formation au calendrier national,
- Les stagiaires procèdent eux-mêmes à leur inscription, de façon à télécharger les documents requis (extrait de casier judiciaire, attestation de formation aux premiers secours, autorisation parentale...). A ce jour, il n'est pas possible de télécharger ces documents hors formulaire d'inscription et dans le respect du Règlement Général de Protection des Données, ces documents doivent être stockés dans l'intranet fédéral.
- Les stagiaires ou leurs clubs procèdent au règlement des frais d'inscriptions, auprès de la Ligue, via le lien HelloAsso (ou par virement ou chèque, sur demande), dans les 5 jours suivants l'inscription. A défaut de réception du paiement sous 5 jours, l'inscription sera annulée et la place remise à disposition. Sauf disposition particulière, le règlement doit être effectif au plus tard, 7 jours avant la formation.

9 Rue René Cassin – 56390 GRAND-CHAMP

06.77.28.32.82

<http://bretagne.ffme.fr>

- La Ligue vérifie la complétude des inscriptions (documents requis + paiement) et informe le stagiaire en cas de défaut. Celui-ci dispose alors de 72h pour régulariser son inscription. A défaut, celle-ci sera annulée.
- Lorsque la formation est gérée par un Comité Territorial, la Ligue reverse au CT les frais d'inscription sur présentation d'une facture, déduction faite des droits de formation régionaux et nationaux, et des éventuels coûts annexes (achat memento par exemple).

Formations juges : au regard du nombre de stagiaires formés au cours de la saison 2023-2024 et n'ayant pas finalisé leur cursus de stage, 2 formations juges de bloc (+1 supplémentaire) et 2 formations juge de difficultés sont organisées sur la saison 2024-2025. La même organisation est envisagée pour la saison 2025-2026.

Formation des ouvreurs / instructeurs (et formation continue) :

Proposer un accompagnement pour ces formations. Sous quelle forme ? Remboursement partiel ou total après service rendu ? Financement partiel ou total de la formation contre contrat d'engagement ?

Ouvreurs : obligation de suivre une formation fédérale pour ouvrir au niveau région ?

Accompagnement des clubs et licenciés :

Possible augmentation de la part Ligue des licences pour financement des formations ? L'effort repose ainsi sur tous ?

Prise en charge partielle des frais d'inscriptions ?

Remboursement partiel ou total après service rendu ?